

Mercredi 29 avril 2026, 19h
tenue au Salon du personnel de l'École l'Arbrisseau

PRÉSENCES	Présent	Absent	Droit de vote
Membres parents			
• Aude Bourdon <i>Vice-présidente, Substitut au Représentant au Comité de parents du CSSDD</i>	X		X
• Alexandre Dal-Pan	X		X
• Marie-Hélène Dancause	X		X
• Clémence Morin <i>Présidente, Représentante au Comité de parents du CSSDD</i>	X		X
• Anne-Julie Poirier <i>Trésorière</i>	X		X
• Véronique Dion <i>Parent (substitut)</i>		X	
• Dominique Jobin-Chamberland <i>Parent (substitut)</i>		X	
Membres du personnel			
• Steve Hamel <i>Représentant du Service de garde</i>	X		X
• Johanne Lemelin <i>Représentante du personnel enseignant (titulaires)</i>	X		X
• Agnieszka Matyjasiak <i>Représentante du personnel enseignant (spécialistes)</i>	X		X
• Vilma Ruiz <i>Représentante du personnel de soutien</i>	X		X
• Mélissa Savard-Morin <i>Représentante du personnel enseignant (substitut)</i>	X		
Membre communauté			
• Monabyobe Chantal Sango	X		
Direction et Secrétariat			
• David Martel <i>Directeur</i>	X		
• Mélika Hamel <i>Secrétaire du CÉ</i>	X		
Invités <i>Aucun invité</i>			

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de bienvenue – Vérification du quorum

Clémence Morin fait la vérification du quorum. La séance a été déclarée officiellement constituée.
L'ouverture de la séance se fait à 18h59.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Clémence Morin fait la lecture de l'ordre du jour. Des ajouts sont faits au point 6 et au point 7.4 séance tenante.

C.E. 2025/26-04-29_40

Il est proposé par Marie-Hélène Dancause et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du procès-verbal pour les séances suivantes :

1.3.1. Séance du 28 janvier 2026

Les corrections nécessaires sont apportées.

1.3.2. Séance spéciale – Résolution écrite du 2026-02-18

Aucune correction n'est apportée.

C.E. 2025/26-04-29_41	Il est proposé par Vilma Ruiz et appuyé par Agnieska Matyjasiak, d'adopter le procès-verbal du 28 janvier 2026 et de la séance spéciale et la résolution écrite du 2026-02-18. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	--

1.4. Suivis du procès-verbal 28 janvier 2026

David Martel fait le suivi du procès-verbal du 28 janvier 2026.

- **Projet de réaménagement de la cour des grands**

- Le projet de réaménagement de la cour des grands, s'il est réalisé avec l'organisme souhaité par la Fondation, nécessite d'enlever une partie de l'asphalte pour y planter des arbres, dans un objectif de déminéralisation. Le projet de l'organisme a été présenté au Centre de services scolaire, qui pour l'instant ne donne pas son approbation au projet avec la participation de l'organisme, étant donné que le 17 000 \$ fourni par l'organisme n'est pas suffisant pour le coût du retrait de l'asphalte.
- Le Centre de services scolaires propose de couvrir le montant qui était offert par l'organisme si le projet est fait sans retirer l'asphalte, ce qui réduirait les coûts. Le verdissement pourrait se faire sur une autre partie du terrain.
- Cependant, la Fondation semble absolument vouloir aller de l'avant avec le projet de l'organisme, il y a un enjeu, puisque la date limite pour le début des travaux approche rapidement. Puisque la décision finale revient au Centre de services scolaires, on est en attente d'un retour de leur part.

Commentaires

- Les membres retiennent que le Centre est prêt à soutenir le projet.
- Il ne faut pas oublier que l'objectif du verdissement était de réduire la chaleur en créant de l'ombre.

- **Offre de parascolaire**

- L'école et plusieurs parents expriment leur insatisfaction à l'égard des services offerts. Le lancement a dû être reporté, puisque les listes d'élèves n'avaient pas été mises à jour dans les délais requis. Malgré plusieurs signalements, les mêmes problématiques se reproduisent à plusieurs reprises. Des enjeux persistent également concernant les suivis lors de communications, les remboursements et les paiements.

- **Circulation autour de l'école**

- Les étudiants en technique policière du CNDF sont venus faire de la surveillance à la demande de l'école et un message a été envoyé dans l'Info-parents. De plus, M. Martel a tenté de contacter le conseiller municipal au sujet de la signalisation, mais il n'a pas eu de retour.

2. Intervention du public

Aucune intervention du public.

3. Règles de conduite (anciennement Code de vie) - Révision

David Martel présente les modifications apportées aux Règles de conduite.

Les Règles de conduite avaient déjà été revues entièrement il y a deux ans, on y avait ajouté des exemples de comportements attendus. Dans la dernière année, des règles concernant les cellulaires et le civisme avaient été ajoutées. Pour l'année prochaine, un message a été envoyé à l'équipe-école pour avoir leurs commentaires sur ce qui pourrait encore être amélioré.

Voici les ajouts qui ont été faits :

- Utiliser des gestes sécuritaires et des mots respectueux
- Prendre soin de l'école et du matériel
- Au son de la cloche, s'habiller rapidement à l'intérieur et prendre son rang rapidement à l'extérieur
- Respecter le code vestimentaire (voir la dernière page). Avoir les souliers bien attachés.
- Utiliser des mots et des comportements qui aident tout le monde à apprendre.

C.E. 2025/26-04-29_42	Il est proposé par Aude Bourdon et appuyé par Agnieszka Matyjasiak, d'approuver les Règles de conduite avec les nouvelles modifications. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

4. Modification aux heures de l'école (et Service de garde)

David Martel explique qu'à partir de la prochaine année scolaire (à partir de septembre), les heures de l'école seront modifiées. Cette réflexion a émergé cette année à la suite d'un dérèglement de la cloche, ce qui a mené à envisager un ajustement afin que l'école débute à une heure pile. Des vérifications ont été effectuées auprès du transport scolaire afin d'assurer la faisabilité du changement. Le nouvel horaire correspondra à l'horaire habituel, avec un décalage de deux minutes plus tôt.

C.E. 2025/26-04-29_43	Il est proposé par Steve Hamel et appuyé par Johanne Lemelin, d'adopter la modification des heures de l'école et du Service de garde. Adopté à l'unanimité.
------------------------------	---

5. Fonds à destination spéciale

5.1. Sollicitations aux parents

Les membres-parents du CÉ nomment que certains parents leur ont exprimé être beaucoup sollicités financièrement au cours de l'année, et l'avis du CÉ est demandé sur le sujet. Il est mentionné que le portrait du quartier évolue et que l'indice de défavorisation augmente, ce qui soulève la question d'un meilleur encadrement des contributions demandées aux parents, notamment dans le cadre des activités organisées par la Fondation.

Réflexions et commentaires

- Plusieurs membres soulignent que les activités de financement semblent s'être multipliées et que certaines donnent davantage l'impression d'avoir un objectif lucratif. Les événements auraient ainsi perdu une partie de leur caractère rassembleur et de leur contribution au sentiment d'appartenance à l'école.
 - Il serait pertinent d'obtenir un comparatif entre le nombre d'activités tenues l'an dernier et cette année, ainsi que les montants supplémentaires recueillis par la Fondation.

- Il est rappelé que, selon les objectifs énoncés par la Fondation, les activités de financement visent à renforcer les liens entre l'école et la communauté ainsi qu'à favoriser le sentiment d'appartenance.
- De plus, certains parents peuvent se sentir obligés de contribuer pour que l'enfant ne se sente pas exclu de l'activité.
- Il est également mentionné qu'il y a davantage d'activités organisées dans cette école comparativement à d'autres établissements. Certains suggèrent de privilégier des activités de plus grande envergure, mais moins fréquentes, comme cela se fait dans d'autres écoles.
- Une meilleure prévisibilité des activités payantes au cours de l'année serait une bonne chose, notamment par l'élaboration d'un calendrier annuel des activités de la Fondation. Cela permettrait aux parents de mieux planifier leur budget et d'éviter les conflits avec d'autres événements. Le calendrier pourrait inclure l'ensemble des dépenses scolaires.
 - Un calendrier des activités avait déjà été mis en place il y a quelques années, ce qui avait permis de réduire le nombre de contributions demandées aux parents l'année suivante.
- Les membres du C.É. soulignent toutefois l'important investissement des parents bénévoles de la Fondation et qu'il importe de ne pas freiner leur engagement.

Note complémentaire : Une demande de subvention a été adressée à la fondation afin de financer le transport scolaire lors d'une journée pédagogique. Celle-ci a toutefois été refusée puisque l'activité ne concernait pas l'ensemble des élèves de l'école.

5.2. Fonds autonomes

David Martel explique ce que sont les fonds autonomes. Ce sont des sommes collectées et gérées par l'école qui proviennent de différentes sources (ex : activités sportives, contributions de partenaires comme Desjardins, projets spécifiques, etc.). Les montants non utilisés vont dans les fonds autonomes et demeurent disponibles d'une année à l'autre.

En début d'année, le centre de services a reporté le montant des fonds autonomes de 26 509 \$, dont certaines sommes sont déjà attribuées à des projets précis (ex. : forêt nourricière, sécurité routière). Certaines dépenses, comme les uniformes de basketball, peuvent être amorties à partir de ces fonds. L'argent présent dans ce fonds devrait servir à des dépenses de la même nature que ce pour quoi elle a été récoltée en premier lieu. Le C.É. doit déterminer l'utilisation de ces montants. Parmi les possibilités évoquées figurent notamment l'aménagement de la cour du préscolaire, des sorties destinées à l'ensemble des élèves ou d'autres besoins non prévus au budget initial.

À suivre

- Détailler l'affectation des différents montants disponibles ;
- Déterminer la marge de manœuvre financière ;
- Prévoir une réserve pour les imprévus ;
- Amorcer une réflexion sur les projets pouvant être financés par ces fonds.

6. Journée de familiarisation préscolaire (changement à l'horaire)

Clémence Morin explique que les futurs élèves viendront visiter l'école prochainement. Durant cette journée, les élèves de l'école seront pris en charge par le Service de garde. Comme cette activité entraîne une modification à l'horaire habituel, l'approbation du C.É. est requise.

C.E. 2025/26-04-29_44	Il est proposé par Aude Bourdon et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'approuver le changement d'horaire pour la Journée de familiarisation préscolaire. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	---

7. Ajouts de sorties scolaires

7.1. Préscolaire 5 ans – Projet Piscine

Le projet est seulement pour la classe de Mme Jessica au préscolaire 5 ans. Ce sont des ateliers à la piscine du Complexe sportif de St-Augustin; pour promouvoir les règles de sécurité autour d'une piscine et apprendre des techniques de natation pour survivre en cas d'incident. Le coût de l'activité sera défrayé via les sommes recueillies en lien avec la dictée P.G.-L. et par la fondation.

C.E. 2025/26-04-29_45	Il est proposé par Aude Bourdon et appuyé par Agnieszka Matyjasiak, d'approuver la sortie Projet Piscine pour le préscolaire 5 ans. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	---

7.2. 6^e année (Finissants) – Sortie de fin d'année

Clémence Morin explique qu'il s'agit essentiellement de la même proposition que l'année dernière. Les élèves finissants iront au Délire Escalade, suivi d'un repas au Normandin, puis termineront la journée au Quillorama.

Commentaires / réflexions

- L'offre semble décliner au cours des dernières années. À l'origine, l'activité des finissants prenait la forme d'un voyage en lien avec le programme d'anglais intensif. Il pourrait être pertinent d'explorer de nouvelles idées d'activités qui permettraient de renouer avec cet objectif.
- Il serait important de s'assurer que les élèves soient au moins consultés dans le choix de l'activité, par exemple en leur proposant différentes options parmi lesquelles ils pourraient choisir.
- Malgré tout, les élèves semblent surtout heureux de pouvoir passer un moment ensemble, peu importe l'activité proposée.

C.E. 2025/26-04-29_46	Il est proposé par Clémence Morin et appuyé par Marie-Hélène Dancause, d'approuver la sortie de fin d'année des finissants. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	---

7.3. Préscolaire 5 ans – Projet Vélo

Mélissa Savard-Morin explique que le projet concerne la classe de Mme Jessica, en collaboration avec M. Nicolas, enseignant en éducation physique. Le projet comprend une activité de vélo ainsi qu'une randonnée en compagnie des parents. Ces deux activités s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif. L'an dernier, les élèves devaient apporter leur vélo et quelques-uns avaient été prêtés aux enfants qui n'en avaient pas afin que tous puissent participer aux activités.

C.E. 2025/26-04-29_47	Il est proposé par Marie-Hélène Dancause et appuyé par Alexandre Dal-Pan, d'approuver la sortie Projet vélo pour le préscolaire 5 ans. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

7.4. Préscolaire 5 ans – Sortie à la marina de Cap-Rouge

Mélissa Savard-Morin explique qu'il s'agit d'une activité qui avait également été réalisée l'an dernier. Un léger coût était auparavant associé à l'animation, mais celle-ci ne semble finalement pas essentielle, puisque la partie que les élèves ont le plus appréciée était l'exploration de la berge, activité dont les aspects pédagogiques seront donnés par les enseignants eux-mêmes.

C.E. 2025/26-04-29_48	Il est proposé par Alexandre Dal-Pan et appuyé par Aude Bourdon, d'approuver la sortie à la marina de Cap-Rouge pour les préscolaires 5 ans. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

8. Programme Vacances-Été Ville de Québec

Prêt de locaux – Été 2026

David Martel explique que le prêt des locaux concerne le programme Vacances-Été, soit le camp Kéno. Le conseil d'établissement doit entériner ce prêt des locaux; ceux-ci correspondent généralement à ceux du bloc des 5e et 6e années. Le camp se poursuit jusqu'au 17 août. La semaine suivante, soit celle du 24 août, marque le début de l'année scolaire, avec quatre journées pédagogiques prévues entre les deux.

C.E. 2025/26-04-29_49	Il est proposé par Marie-Hélène Dancause et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'approuver le prêt de locaux pour le programme Vacances-Été de la Ville de Québec. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

9. Comité TIC – Projection documentaire « Screenagers »

Clémence Morin revient sur la proposition du Comité de parents qui offre aux écoles de bénéficier de la licence de projection Screenagers, déjà payée par le CP. Le documentaire « Screenagers » pour les parents, porte sur l'utilisation des écrans chez les jeunes. Celui-ci avait été projeté l'an dernier aux Compagnons, puis l'a été cette année dans plusieurs autres écoles. Dans certaines écoles, l'animation avait été assurée par des parents de l'OPP, tandis que dans d'autres, elle était prise en charge par des membres du personnel (psychoéducatrice, Tes, directions, etc.). La licence du film vient toutefois bientôt à échéance. La projection a également eu lieu à Saint-Mathieu, mais seulement 25 parents y ont assisté. Le documentaire est en anglais, avec des sous-titres en français.

Commentaires / réflexions

- Il s'agit d'un message de sensibilisation et propice aux échanges et aux discussions. Précédemment, le CÉ avait demandé à la direction de vérifier l'intérêt pour notre clientèle via le comité TIC de l'école. Le comité TIC ainsi que le comité du projet éducatif avaient d'ailleurs jugé l'initiative pertinente.
- Il est suggéré de procéder à une invitation à s'inscrire pour que les parents puissent manifester leur intérêt à participer.
- Le documentaire dure environ une heure. Aucune animation n'est obligatoire à la suite de la projection, mais celle-ci pourrait être assurée par une personne-ressource de l'école. M. Martel et M. Steve se proposent pour être présent pour l'animation de la portion échange après la projection.
- M. Martel propose la date du mercredi 20 mai pour une projection; l'heure convenue sera 18h00.

C.E. 2025/26-04-29_50	Il est proposé par Clémence Morin et appuyé par Anne-Julie Poirier, d'approuver la projection du documentaire « Screenagers » dans la semaine du 18 mai. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

10. Consultation des élèves

David Martel explique que la consultation a lieu actuellement et qu'elle s'inscrit dans le cadre du projet éducatif. Deux versions ont été préparées : une destinée aux petits, portant notamment sur la thématique de l'an prochain et l'activité de la rentrée, et une autre destinée aux plus grands, abordant différents sujets, tels que les thématiques de l'an prochain, l'intimidation et la sécurité. Ce questionnaire a été utilisé dans quelques autres écoles des Découvreurs. Si l'on regarde les réponses récoltées jusqu'à maintenant, la thématique envisagée pour l'année prochaine serait celle des personnages fictifs.

C.E. 2025/26-04-29_51	Il est proposé par Aude Bourdon et appuyé par Marie-Hélène Dancause, d'approuver la consultation des élèves. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	--

11. Consultation des parents

Clémence Morin explique que l'idée serait de réaliser un vox pop ou de mettre en place une boîte à idées à un kiosque afin de connaître les sujets sur lesquels les parents souhaiteraient être consultés à l'avenir. Ce kiosque pourrait être tenu lors de l'activité de fin d'année, à une date qui reste à déterminer.

C.E. 2025/26-04-29_52	Il est proposé par Aude Bourdon et appuyé par Alexandre Dal-Pan, d'approuver la consultation des parents. Approuvé à l'unanimité.
------------------------------	---

12. Service de traiteur

12.1. Bilan année 1 (2025-2026)

- Steve Hamel explique que le fonctionnement du service de traiteur se déroule très bien. Les erreurs sont rares et, lorsqu'elles surviennent, elles sont souvent liées à un oubli du parent.
- Un seul incident est survenu lorsque leur camion de livraison est tombé en panne, mais une solution de rechange avait rapidement été mise en place afin d'assurer le service.
- Les repas sont jugés de bonne qualité. Une certaine variété est offerte, ce qui permet aux parents d'avoir plusieurs options. Le service se montre également flexible en ce qui concerne les annulations et propose différents formats de portions.
- David Martel présente ensuite quelques données statistiques : 162 parents sont inscrits au service et 112 passent une commande chaque semaine. Au total, 145 enfants reçoivent des repas chaque semaine, environ 85 repas sont servis par jour et 235 enfants sont inscrits au service.
- Actuellement, quatre enfants bénéficient gratuitement du service de traiteur grâce à la mesure d'aide alimentaire.

12.2. Renouvellement (2026-2027)

C.E. 2025/26-04-29_53	Il est proposé par Steve Hamel et appuyé par Vilma Ruiz, d'adopter le renouvellement du service de traiteur pour l'année 2026-2027. Adopter à l'unanimité.
------------------------------	--

13. Semaine de l'engagement parental (FCPQ)

Dans le cadre de la Semaine de l'engagement parental, Clémence Morin explique qu'il est possible de nommer des parents de l'école, lesquels recevront ensuite un certificat de reconnaissance.

Pour l'école de l'Arbrisseau, Clémence propose de souligner l'implication des membres de la Fondation, ainsi que celle du responsable du basketball, qui assure la coordination de toute la saison, une tâche qui demande beaucoup de gestion et d'investissement.

Clémence Morin se chargera d'envoyer la résolution vers la FCPQ afin de recevoir le certificat modifiable à remettre aux récipiendaires.

C.E. 2025/26-04-29_54	Il est proposé par Clémence Morin et appuyé par Agnieszka Matyjasiak, de participer à la Semaine de l'engagement parental 2026 (FCPQ) et de remettre des prix Mérite aux parents nommés ci-dessus. Résolu à l'unanimité.
------------------------------	--

14. Soirée de reconnaissance des bénévoles

David Martel propose de remettre à l'horaire de nos activités de fin d'année : la soirée de reconnaissance des bénévoles. Cette formule existait déjà par le passé et vise à remercier les bénévoles pour leur implication. La soirée comprenait notamment des bouchées ainsi qu'une carte réalisée par les élèves.

- David Martel propose de transmettre un message général aux parents afin que les personnes ayant fait du bénévolat au cours de l'année puissent s'inscrire si elles souhaitent participer. La soirée pourrait prendre la forme d'un 5 à 6, prévu le mardi 9 juin 2026.
- Pour l'an prochain, il pourrait être pertinent de mettre en place un fichier électronique partagé permettant de consigner, au fur et à mesure, les noms et les coordonnées des bénévoles, puisque beaucoup de communications/formulaires pour nos bénévoles sont échangés sur papier.
- Les frais associés à l'activité pourraient être couverts par le fonds autonome.

Pas de décision, le sujet sera discuté lors du prochain C.É.

15. Rapports

15.1. Rapport du représentant du Service de garde

Steve Hamel fait le rapport du représentant du Service de garde.

- Pénurie de personnel
 - o Pour pallier la pénurie de personnel, le Service de garde a envisagé différentes options. Ils ont d'abord envisagé le qu'un nouveau mode de fonctionnement, appelé le « flipping », consiste à organiser deux périodes de dîner en alternance, une formule actuellement utilisée à l'école Les Bocages. Toutefois, cette approche limite la tenue d'activités éducatives et réduit le lien entre les élèves et les éducateurs(trices).
 - o L'équipe a plutôt choisi de regrouper les élèves de 3e et 4e années dans des groupes à ratio plus élevé, soit environ 30 élèves, avec le soutien d'une ressource mobile. Cette formule permet de maintenir la tenue d'activités et une rotation moins fréquente des éducateurs(trices).
- On a observé une importante diminution des inscriptions aux journées pédagogiques en cette fin d'année. Les activités déjà connues demeurent populaires, alors que les nouvelles activités semblent susciter moins d'intérêt.

- Les années précédentes, la baisse des inscriptions à cette période de l'année n'était pas aussi marquée.
- Dans le cadre de la Semaine du Service de garde, un déjeuner est prévu ainsi qu'une petite soirée organisée par le Comité.

En complément, Clémence Morin mentionne qu'au Conseil d'administration du CSS, dans le cadre d'une réflexion concernant les tarifs du Service de garde, une demande a été faite pour connaître les profils de la clientèle qui fréquentent les services de garde des différentes écoles primaires. Des données statistiques pourraient être rendues disponibles dans les prochaines années.

15.2. Rapport du représentant au Comité de parents

Clémence Morin présente deux rapports du représentant au Comité de parents.

- Pour le mois de mars :
 - Ajustement de la politique du transport scolaire, notamment en ce qui concerne les distances liées aux arrêts d'autobus. Cette modification vise à réduire la circulation des autobus dans les quartiers résidentiels, à simplifier les circuits et à limiter les changements de parcours.
 - En raison des inscriptions scolaires ainsi que des références effectuées par les enseignants pour des élèves ayant des besoins particuliers, deux nouvelles classes « Petits Explorateurs » ouvriront à Notre-Dame-de-Foy en 2026-2027.
- Pour le mois d'avril : ateliers d'échanges
 - Discussions portant sur les enjeux liés à l'utilisation des outils informatiques à l'école, par exemple les devoirs à réaliser sur des plateformes numériques, ainsi que sur les différentes réalités vécues d'une école à l'autre.
 - Réflexion sur les moyens de développer le sentiment d'appartenance des parents et des élèves aux écoles.
 - L'importance de souligner l'engagement parental a également été abordée, et plusieurs noms de parents ont été soulignés.
 - Le Comité de parents a débuté son processus pour sa prochaine planification stratégique.
- Les élections des membres-parents au conseil d'administration, pour 3 districts/5 cette année, auront lieu lors de la prochaine séance, prévue le 13 mai.

15.3. Rapport de la présidence, correspondance reçue et trésorerie

Clémence Morin effectue le rapport de la présidence.

- Concernant l'organisation scolaire, un courriel a été transmis aux parents à ce sujet, ce qui a suscité certaines inquiétudes.
- Clémence Morin effectue un rappel aux membres quant au projet éducatif et quels sont les rôles et responsabilités du CÉ. Le CÉ n'a pas nécessairement de droit de regard sur l'ensemble des choix effectués par l'école. Pour que les membres puissent être bien à l'aise avec leur rôle et également bien respecter les responsabilités de chacun dans les instances, elle invite les membres à retourner consulter le cahier de membre, disponible dans la formation obligatoire du ministère. Les questions et les discussions devraient être orientées vers le projet-école.
- Un fichier permettant d'assurer le suivi des dépenses du CÉ a été déposé dans le répertoire du CÉ pour consultation.

15.4. Rapport de la direction

David Martel effectue le rapport de la direction.

- L'organisation scolaire
 - Un courriel a été transmis aux parentes des élèves de 4^e année et 5^e année (ceux de l'année 2026-2027) afin de savoir si des volontaires souhaitaient faire un retour dans leur école d'origine. Il y a actuellement dans ces niveaux des élèves pour qui l'Arbrisseau n'est pas l'école de quartier.
 - La direction présente ensuite la répartition des groupes dans chaque niveau :
 - Préscolaire 5 ans : 4 classes
 - 1^e année : 2 classes (avec une multi 1 et 2)
 - 2^e année : 2 classes (avec une multi 1 et 2)
 - 3^e année : 3 classes
 - 4^e année : 2 classes (avec une multi 4 et 5)
 - 5^e année : 2 classes (avec une multi 4 et 5)
 - 6^e année : 2 classes

16. Autres sujets

Un des membres du CÉ tenait à souligner l'initiative démocratique du Comité des élèves lors de la journée à Rochebelle, ainsi que le travail d'organisation réalisé par les enseignantes. Il s'agit d'une très belle opportunité offerte aux élèves.

Aucun autre sujet.

17. Fermeture

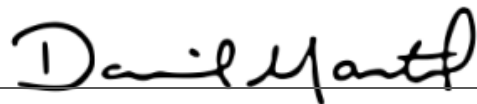
17.1. Date de la prochaine rencontre – 27 mai 2026.

17.2. Levée de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h32.



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*



David Martel *Directeur, École l'Arbrisseau*

Mercredi 18 février 2026, 17h00
Envoi par courriel

La convocation et la feuille-réponse ont été envoyées par courriel par la présidente Clémence Morin. Les réponses ont été reçues par courriel à l'adresse de Clémence Morin (clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca) et papier au secrétariat de l'école.

1. Questions envoyées

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant *DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)*?
☐ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (*DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)*).
☐ En accord ☐ En désaccord ☐ Abstention

2. Réponses reçues / Résultat / Résolutions

Nombre de parents qui ont voté: 3/5

Quorum atteint.

Nombre de membres du personnel: 3 (+1_{substitut})/4

Votes ADOPTION à la majorité.

Archivage : Les réponses reçues (courriel et papier) ont été transférées en fichier PDF et sont ajoutées à cette annexe.

Membres parents

- Aude Bourdon	–	
- Alexandre Dal-Pan	☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.	☒ En accord
- Marie-Hélène Dancause	☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.	☒ En accord
- Clémence Morin	☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.	☒ En accord
- Anne-Julie Poirier	–	
- Véronique Dion (<i>substitut</i>)	–	
- Dominique Jobin-Chamberland (<i>substitut</i>)	–	

Membres du personnel

- Steve Hamel	–	
- Johanne Lemelin	☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.	☒ Abstention
- Agnieszka Matyjaszak	☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.	☒ En accord
- Vilma Ruiz	☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.	☒ En accord
- Mélissa Savard-Morin (<i>substitut</i>)	☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.	☒ En accord

C.E. 2025/26-02-18_XX	Toutes les réponses pour ce vote sont comptabilisées individuellement. Question 1 : Tous les votants sont disposés à procéder par résolution écrite. Adopté à l'unanimité.
C.E. 2025/26-02-18_XX	Toutes les réponses pour ce vote sont comptabilisées individuellement. Question 2 : La majorité des votants sont en accord. Adopté à la majorité.

Mercredi 18 février 2026, 17h00

Envoi par courriel

Conformément aux *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau (Article 18.2)*, approuvé en séance régulière le 24 septembre 2025.

Je désire obtenir votre accord afin de procéder à une décision concernant la proposition : DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES). Nous avons besoin de l'accord du CÉ pour approuver toute contribution financière envoyée vers les parents. Puisque le CÉ de l'École l'Arbrisseau ne tient pas de séance régulière dans un délai raisonnable pour valider la proposition, je vous soumetts une convocation de séance spéciale pour résolution écrite.

Il s'agit, à l'aide de la partie coupon-réponse au bas de cette page, de confirmer votre accord ou votre désaccord quant à la tenue de la séance spéciale pour la résolution écrite sur la question (proposition préalable), et ensuite, si vous avez confirmé votre accord à cet égard, de vous prononcer (en accord, en désaccord, abstention) sur les deux résolutions proposées (propositions principales). Veuillez également remplir et signer cette feuille-réponse.

Vous trouverez en annexe le document de demande officiel transmis par les enseignantes responsables.

Vous bénéficiez donc, à partir de maintenant, d'un délai de 2 jours ouvrables pour soumettre votre vote, soit jusqu'au lundi 23 février à 08h00. Vous avez les options suivantes :

- 1) remettre cette feuille-réponse au secrétariat de l'école
- 2) envoyer numériquement votre feuille-réponse aux 2 adresses suivantes :

Destinataire principal : clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca

Copie-conforme à : david.martel@cssdd.gouv.qc.ca

Il incombe à la présidence de compiler les réponses reçues. Comme pour tout vote du CÉ, le quorum doit être atteint et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés. Le résultat du vote vous sera communiqué à l'expiration du délai. Il incombe à la présidence de communiquer la décision du CÉ à la direction de l'école.

Merci de votre collaboration,



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*

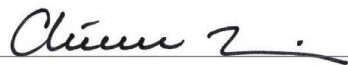
Séance spéciale – Résolution écrite

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)?
☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)).
☒ En accord
☐ En désaccord
☐ Abstention

Clémence Morin

Nom du membre

Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau 2025-2026



Signature

2026-02-18

Date

Mercredi 18 février 2026, 17h00

Envoi par courriel

Conformément aux *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau (Article 18.2)*, approuvé en séance régulière le 24 septembre 2025.

Je désire obtenir votre accord afin de procéder à une décision concernant la proposition : DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES). Nous avons besoin de l'accord du CÉ pour approuver toute contribution financière envoyée vers les parents. Puisque le CÉ de l'École l'Arbrisseau ne tient pas de séance régulière dans un délai raisonnable pour valider la proposition, je vous soumetts une convocation de séance spéciale pour résolution écrite.

Il s'agit, à l'aide de la partie coupon-réponse au bas de cette page, de confirmer votre accord ou votre désaccord quant à la tenue de la séance spéciale pour la résolution écrite sur la question (proposition préalable), et ensuite, si vous avez confirmé votre accord à cet égard, de vous prononcer (en accord, en désaccord, abstention) sur les deux résolutions proposées (propositions principales). Veuillez également remplir et signer cette feuille-réponse.

Vous trouverez en annexe le document de demande officiel transmis par les enseignantes responsables.

Vous bénéficiez donc, à partir de maintenant, d'un délai de 2 jours ouvrables pour soumettre votre vote, soit jusqu'au lundi 23 février à 08h00. Vous avez les options suivantes :

- 1) remettre cette feuille-réponse au secrétariat de l'école
- 2) envoyer numériquement votre feuille-réponse aux 2 adresses suivantes :

Destinataire principal : clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca

Copie-conforme à : david.martel@cssdd.gouv.qc.ca

Il incombe à la présidence de compiler les réponses reçues. Comme pour tout vote du CÉ, le quorum doit être atteint et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés. Le résultat du vote vous sera communiqué à l'expiration du délai. Il incombe à la présidence de communiquer la décision du CÉ à la direction de l'école.

Merci de votre collaboration,



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*

Séance spéciale – Résolution écrite

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)?
 - ☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
 - ☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)).
 - ☐ En accord
 - ☐ En désaccord
 - ☒ Abstention

Johanne Lemelin

Nom du membre

Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau 2025-2026



Signature

19 février 2026

Date

Mercredi 18 février 2026, 17h00

Envoi par courriel

Conformément aux Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau (Article 18.2), approuvé en séance régulière le 24 septembre 2025.

Je désire obtenir votre accord afin de procéder à une décision concernant la proposition : **DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)**. Nous avons besoin de l'accord du CÉ pour approuver toute contribution financière envoyée vers les parents. Puisque le CÉ de l'École l'Arbrisseau ne tient pas de séance régulière dans un délai raisonnable pour valider la proposition, je vous sou mets une convocation de séance spéciale pour résolution écrite.

Il s'agit, à l'aide de la partie coupon-réponse au bas de cette page, de confirmer votre accord ou votre désaccord quant à la tenue de la séance spéciale pour la résolution écrite sur la question (proposition préalable), et ensuite, si vous avez confirmé votre accord à cet égard, de vous prononcer (en accord, en désaccord, abstention) sur les deux résolutions proposées (propositions principales). Veuillez également remplir et signer cette feuille-réponse.

Vous trouverez en annexe le document de demande officiel transmis par les enseignantes responsables.

Vous bénéficiez donc, à partir de maintenant, d'un délai de 2 jours ouvrables pour soumettre votre vote, soit jusqu'au lundi 23 février à 08h00. Vous avez les options suivantes :

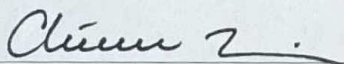
- 1) remettre cette feuille-réponse au secrétariat de l'école
- 2) envoyer numériquement votre feuille-réponse aux 2 adresses suivantes :

Destinataire principal : **clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca**

Copie-conforme à : **david.martel@cssdd.gouv.qc.ca**

Il incombe à la présidence de compiler les réponses reçues. Comme pour tout vote du CÉ, le quorum doit être atteint et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés. Le résultat du vote vous sera communiqué à l'expiration du délai. Il incombe à la présidence de communiquer la décision du CÉ à la direction de l'école.

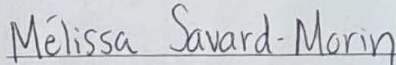
Merci de votre collaboration,



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*

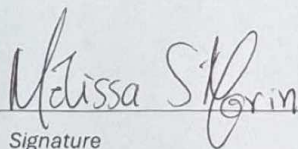
Séance spéciale – Résolution écrite

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant **DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)**?
☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (**DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)**).
☒ En accord
☐ En désaccord
☐ Abstention

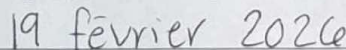


Nom du membre

Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau 2025-2026



Signature



Date

Mercredi 18 février 2026, 17h00

Envoi par courriel

Conformément aux *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau (Article 18.2)*, approuvé en séance régulière le 24 septembre 2025.

Je désire obtenir votre accord afin de procéder à une décision concernant la proposition : DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES). Nous avons besoin de l'accord du CÉ pour approuver toute contribution financière envoyée vers les parents. Puisque le CÉ de l'École l'Arbrisseau ne tient pas de séance régulière dans un délai raisonnable pour valider la proposition, je vous soumetts une convocation de séance spéciale pour résolution écrite.

Il s'agit, à l'aide de la partie coupon-réponse au bas de cette page, de confirmer votre accord ou votre désaccord quant à la tenue de la séance spéciale pour la résolution écrite sur la question (proposition préalable), et ensuite, si vous avez confirmé votre accord à cet égard, de vous prononcer (en accord, en désaccord, abstention) sur les deux résolutions proposées (propositions principales). Veuillez également remplir et signer cette feuille-réponse.

Vous trouverez en annexe le document de demande officiel transmis par les enseignantes responsables.

Vous bénéficiez donc, à partir de maintenant, d'un délai de 2 jours ouvrables pour soumettre votre vote, soit jusqu'au lundi 23 février à 08h00. Vous avez les options suivantes :

- 1) remettre cette feuille-réponse au secrétariat de l'école
- 2) envoyer numériquement votre feuille-réponse aux 2 adresses suivantes :

Destinataire principal : clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca

Copie-conforme à : david.martel@cssdd.gouv.qc.ca

Il incombe à la présidence de compiler les réponses reçues. Comme pour tout vote du CÉ, le quorum doit être atteint et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés. Le résultat du vote vous sera communiqué à l'expiration du délai. Il incombe à la présidence de communiquer la décision du CÉ à la direction de l'école.

Merci de votre collaboration,



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*

Séance spéciale – Résolution écrite

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)?
☐ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)).
☐ En accord
☐ En désaccord
☐ Abstention

Vilma Ruiz

Nom du membre

Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau 2025-2026

Vilma Ruiz

Signature

20/02/2026

Date

Mercredi 18 février 2026, 17h00
Envoi par courriel

Conformément aux Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau (Article 18.2), approuvé en séance régulière le 24 septembre 2025.

Je désire obtenir votre accord afin de procéder à une décision concernant la proposition : DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES). Nous avons besoin de l'accord du CÉ pour approuver toute contribution financière envoyée vers les parents. Puisque le CÉ de l'École l'Arbrisseau ne tient pas de séance régulière dans un délai raisonnable pour valider la proposition, je vous soumetts une convocation de séance spéciale pour résolution écrite.

Il s'agit, à l'aide de la partie coupon-réponse au bas de cette page, de confirmer votre accord ou votre désaccord quant à la tenue de la séance spéciale pour la résolution écrite sur la question (proposition préalable), et ensuite, si vous avez confirmé votre accord à cet égard, de vous prononcer (en accord, en désaccord, abstention) sur les deux résolutions proposées (propositions principales). Veuillez également remplir et signer cette feuille-réponse.

Vous trouverez en annexe le document de demande officiel transmis par les enseignantes responsables.

Vous bénéficiez donc, à partir de maintenant, d'un délai de 2 jours ouvrables pour soumettre votre vote, soit jusqu'au lundi 23 février à 08h00. Vous avez les options suivantes :

- 1) remettre cette feuille-réponse au secrétariat de l'école
- 2) envoyer numériquement votre feuille-réponse aux 2 adresses suivantes :

Destinataire principal : clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca

Copie-conforme à : david.martel@cssdd.gouv.qc.ca

Il incombe à la présidence de compiler les réponses reçues. Comme pour tout vote du CÉ, le quorum doit être atteint et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés. Le résultat du vote vous sera communiqué à l'expiration du délai. Il incombe à la présidence de communiquer la décision du CÉ à la direction de l'école.

Merci de votre collaboration,



Clémence Morin Présidente du Conseil d'établissement

Séance spéciale – Résolution écrite

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)?
☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)).
☒ En accord
☐ En désaccord
☐ Abstention

Marit-Hélène Dancause

Nom du membre
Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau 2025-2026



Signature

20 fév 2026.

Date

Mercredi 18 février 2026, 17h00

Envoi par courriel

Conformément aux *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau (Article 18.2)*, approuvé en séance régulière le 24 septembre 2025.

Je désire obtenir votre accord afin de procéder à une décision concernant la proposition : DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES). Nous avons besoin de l'accord du CÉ pour approuver toute contribution financière envoyée vers les parents. Puisque le CÉ de l'École l'Arbrisseau ne tient pas de séance régulière dans un délai raisonnable pour valider la proposition, je vous soumetts une convocation de séance spéciale pour résolution écrite.

Il s'agit, à l'aide de la partie coupon-réponse au bas de cette page, de confirmer votre accord ou votre désaccord quant à la tenue de la séance spéciale pour la résolution écrite sur la question (proposition préalable), et ensuite, si vous avez confirmé votre accord à cet égard, de vous prononcer (en accord, en désaccord, abstention) sur les deux résolutions proposées (propositions principales). Veuillez également remplir et signer cette feuille-réponse.

Vous trouverez en annexe le document de demande officiel transmis par les enseignantes responsables.

Vous bénéficiez donc, à partir de maintenant, d'un délai de 2 jours ouvrables pour soumettre votre vote, soit jusqu'au lundi 23 février à 08h00. Vous avez les options suivantes :

- 1) remettre cette feuille-réponse au secrétariat de l'école
- 2) envoyer numériquement votre feuille-réponse aux 2 adresses suivantes :

Destinataire principal : clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca

Copie-conforme à : david.martel@cssdd.gouv.qc.ca

Il incombe à la présidence de compiler les réponses reçues. Comme pour tout vote du CÉ, le quorum doit être atteint et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés. Le résultat du vote vous sera communiqué à l'expiration du délai. Il incombe à la présidence de communiquer la décision du CÉ à la direction de l'école.

Merci de votre collaboration,



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*

Séance spéciale – Résolution écrite

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)?
☐ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)).
☐ En accord
☐ En désaccord
☐ Abstention

Alexandre Dal-Pan

Nom du membre

Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau 2025-2026

Alexandre Dal-Pan

Signature

20/02/2026

Date

Mercredi 18 février 2026, 17h00

Envoi par courriel

Conformément aux *Règles de régie interne du Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau (Article 18.2)*, approuvé en séance régulière le 24 septembre 2025.

Je désire obtenir votre accord afin de procéder à une décision concernant la proposition : **DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)**. Nous avons besoin de l'accord du CÉ pour approuver toute contribution financière envoyée vers les parents. Puisque le CÉ de l'École l'Arbrisseau ne tient pas de séance régulière dans un délai raisonnable pour valider la proposition, je vous sou mets une convocation de séance spéciale pour résolution écrite.

Il s'agit, à l'aide de la partie coupon-réponse au bas de cette page, de confirmer votre accord ou votre désaccord quant à la tenue de la séance spéciale pour la résolution écrite sur la question (proposition préalable), et ensuite, si vous avez confirmé votre accord à cet égard, de vous prononcer (en accord, en désaccord, abstention) sur les deux résolutions proposées (propositions principales). Veuillez également remplir et signer cette feuille-réponse.

Vous trouverez en annexe le document de demande officiel transmis par les enseignantes responsables.

Vous bénéficiez donc, à partir de maintenant, d'un délai de 2 jours ouvrables pour soumettre votre vote, soit jusqu'au lundi 23 février à 08h00. Vous avez les options suivantes :

- 1) remettre cette feuille-réponse au secrétariat de l'école
- 2) envoyer numériquement votre feuille-réponse aux 2 adresses suivantes :

Destinataire principal : clemence.morin@cssdd.gouv.qc.ca

Copie-conforme à : david.martel@cssdd.gouv.qc.ca

Il incombe à la présidence de compiler les réponses reçues. Comme pour tout vote du CÉ, le quorum doit être atteint et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés. Le résultat du vote vous sera communiqué à l'expiration du délai. Il incombe à la présidence de communiquer la décision du CÉ à la direction de l'école.

Merci de votre collaboration,



Clémence Morin *Présidente du Conseil d'établissement*

Séance spéciale – Résolution écrite

- 1) Êtes-vous disposé(e) à procéder par résolution écrite pour la consultation concernant **DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)**?
☒ Je suis disposé(e) à procéder par résolution écrite.
☐ Je ne suis pas disposé(e) à procéder par résolution écrite.
- 2) Si vous avez confirmé votre accord à la question 1, veuillez indiquer votre avis sur le document en consultation (**DEMANDE CONTRIBUTION PARENTS – VISITE AUTEUR 5^E ANNÉE (VENTE DE LIVRES)**).
☒ En accord
☐ En désaccord
☐ Abstention

Agnieszka Matyjasiak

Nom du membre

Conseil d'établissement de l'École l'Arbrisseau 2025-2026

Agnieszka Matyjasiak

Signature

22/02/2026

Date